

# DOSSIER D'INSCRIPTION

DEJEPS SPORTS ÉQUESTRES

2025 - 2026

CLUNY  MÂCON  
FORMATIONS  ÉQUESTRES

BY FORMAPI



# Mon inscription *en formation*

**En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter.**

m.perron@cmfe.fr

a.pautret@cmfe.fr

[www.cluny-macon-formationen.fr](http://www.cluny-macon-formationen.fr)

## 1 Pré-inscription

Contactez les responsables des formations par téléphone :  
Marie PERRON : 06.86.47.57.00  
Aurore PAUTRET : 06.65.51.42.46

## 2 1<sup>er</sup> contact

Vous échangez avec la responsable des formations concernant vos souhaits de formation, son financement, les modalités d'inscriptions et vos interrogations.

## 3 Dossier d'inscription

Nous vous transmettons par mail votre dossier d'inscription, la liste des pièces à fournir et un RIB.

## 4 Transmission du dossier

Vous renvoyez par mail votre dossier d'inscription complété et accompagné de toutes les pièces demandées au format PDF et effectuez le règlement des frais de dossier par virement bancaire.

## 5 Validation de l'inscription

À réception de votre règlement et de votre dossier d'inscription complet, votre inscription sera validée. La responsable des formations vous en informera par téléphone et / ou mail.

## 6 Choix des TEP / tests

Si cela n'a pas déjà été effectué, vous choisissez les dates de TEP / tests auxquelles vous souhaitez vous inscrire auprès de la responsable des formations. Attention, l'inscription aux TEP et tests n'est validée que lorsque votre dossier est complet et que le règlement est effectué dans les 10 jours ouvrés précédant la date de l'examen.

## 7 Convocation aux TEP / Tests

L'organisme FORMAPI vous transmet votre convocation par mail.

## 8 Confirmation de la structure d'alternance

Vous confirmez votre structure d'alternance et votre mode de financement auprès de notre responsable des formations. Nous prenons contact avec votre employeur pour définir une date de signature de contrat.

## 9 Édition du contrat et de la convention de formation

FORMAPI édite les documents et les transmet à votre structure d'alternance.

## 10 Validation des TEP et Tests

Bienvenue en formation !

## INFORMATIONS CANDIDAT

Monsieur

Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Né(e) le

à

Département

N° de sécurité sociale :

Formation(s) en visagée(s) :

Taille de vêtement :

XS

S

M

L

XL

Situation avant formation :

Dernier diplôme préparé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau arbitre et juge

sportif de haut niveau :

OUI

NON

Déclare bénéficiaire de la reconnaissance de travailleur handicapé :

OUI

NON

DEJEPS Sports Équestres

Lieu de formation :

Lieu de passage des TEP :

Date de passage des TEP :

Lieu de passage des tests de sélection :

Date de passage des tests de sélection :

Comment avez-vous connu Cluny - Mâcon Formations Équestres ?

Comment avez-vous connu Formapi ?

## INFORMATIONS RESPONSABLE LÉGAL (pour les candidats mineurs) OU CONTACT EN CAS D'URGENCE

---

Monsieur

Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Statut :

Possédez-vous votre propre cheval : OUI NON

Si oui, quelle(s) discipline(s) pratiquez-vous avec :

Et à quel niveau :

Si non, avez-vous besoin de louer un cheval : OUI NON

## **Tarifs location chevaux DEJEPS par le centre équestre de Mâcon :**

- 35€ La journée exceptionnelle  
140€ la semaine exceptionnelle
- 250€ par mois à l'année
- 30€ transport aller-retour Mâcon-Cluny

Le boxe pour loger le cheval de location à Cluny est à votre charge.

Pour toute location de cheval, contactez **Aurore PAUTRET** au **06.65.51.42.46**  
ou **a.pautret@cmfe.fr**.

## CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES D'ALTERNANCE DEJEPS «Sports Équestres»

- **La structure**

1. Adhérente à la FFE

- **Le tuteur :**

1. Détenteur d'une licence en cours de validité et d'un code examinateur actif
2. Titulaire depuis deux ans minimum d'un diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ de l'encadrement des activités équestres
3. Carte professionnelle à jour
4. Activité à plein temps dans la structure
5. Expérience dans la fonction tutorale
6. Disponibilité et motivation à s'engager dans l'accompagnement du stagiaire

- **Ressources techniques et pédagogiques :**

**Infrastructures :**

- Manège(s)
- Carrière(s)
- PTV, cross
- Possibilités de sortir en extérieur...

**Matériel :**

- Pédagogique
- Spécifique aux activités enseignées : attelage, CSO, Horse-ball, pony-games...
- Selles et harnachements adaptés, matériel pour le travail non monté
- Moyen(s) de transport des équidés

**Cavalerie diversifiée et adaptée aux activités pratiquées dans la structure :**

- Poneys et chevaux de toutes tailles, adaptés à l'initiation
- Poneys et chevaux permettant les sorties en compétitions Poney et Club au minimum
- Poneys et chevaux adaptés aux activités de tourisme équestre

DEJEPS Sports Équestres

- **Diversité, en adéquation avec la dominante préparée par le stagiaire :**

## **Des activités proposées par la structure**

- Cours
- Promenades
- Animations
- Stages
- Organisation de compétitions

## **Des publics accueillis**

- Nombre de licenciés significatifs
- Tous niveaux de pratique
- Cavaliers amateurs
- Coaching en compétition

## INFORMATIONS STRUCTURE D'ALTERNANCE

---

### **L'ENTREPRISE**

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro adhérent FFE :

Label FFE :

Date de validité :

### **Responsable de l'entreprise**

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Date de conclusion du contrat :

# DOSSIER D'INSCRIPTION

---

DEJEPS Sports Équestres

## **TUTEUR**

NOM:

Prénom:

Téléphone :

Email :

N° de Licence FFE :

Diplôme:

Date d'obtention:

N°carte pro:

Date de validité:

## TARIFS D'INSCRIPTION

### Cluny - Mâcon Formations Équestres

Les inscriptions sont prises en charge dès la réception des frais de dossiers par virement bancaire.

L'inscription aux TEP et tests n'est validée que lorsque votre dossier est complet et que le règlement est effectué dans les 10 jours ouvrés précédant la date de l'examen par virement bancaire.

Aucun remboursement n'est envisageable.

	Frais de dossier	TEP		Tests de sélection	Total
<b>BPJEPS</b>	35€	3 épreuves 90€		75€	<b>200€</b>
		2 épreuves 60€			<b>170€</b>
		1 épreuve 45€			<b>155€</b>
		<b>TEP</b>			
		<b>Technique</b>	<b>Pédagogique</b>		
<b>DEJEPS</b>	35€	60€	50€	75€	<b>220€</b>
<b>TP AE</b>	35€			90€	<b>125€</b>
<b>CS</b>	35€			100€	<b>135€</b>

### Coordonnées bancaires :

RIB FRANCE 17806 00955 04131147568 29

IBAN FR76 1780 6009 5504 1311 4756 829 BIC AGRIFRPP878

Nom et adresse : Equivallée - Haras national de Cluny

71250 CLUNY

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-  
INDICATION À LA PRATIQUE ET À  
L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS  
PHYSIQUES OU SPORTIVES**

Je souigné(e), .....

Docteur en médecine, certifie avoir examiné

Mlle / Mme / M. ....

Et n'avoir constaté, ce jour, aucune contre-indication médicale à la  
pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives, y  
compris les activités équestres.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de  
l'intéressé(e) et remis en main propre le .....

À .....

**Signature et cachet du médecin**

## LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES POUR VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION À LA FORMATION

### DEJEPS «Sports équestres»

1. Photographie d'identité
2. CNI ou TITRE DE SÉJOUR en cours de validité
3. Copie de la carte vitale
4. Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement DEJEPS SPECIALITE «PERFECTIONNEMENT SPORTIF» MENTION «SPORTS EQUESTRES» OPTION «CSO, DRESSAGE, HUNTER» datant de moins d'un an à l'entrée en formation, établi conformément au modèle en pièce jointe.   
*Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.*
5. Attestation de formation à la « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou titre équivalent cité ci-dessous :  
**ATTENTION** : Le diplôme délivré lors de la Journée Défense et Citoyenneté n'est pas un équivalent au PSC1.
  - « Attestation de Formation aux Premiers Secours » (AFPS) ;
  - « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  - « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité.
  - Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art. 22 de l'Arrêté du 8 août 2013),
  - Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art. 25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013),
  - Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
  - Les marins-pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV ou BE SELOG), assorti de la mise à jour de la formation le cas échéant.
6. Photocopie de tous vos diplômes de formations initiales et de formations sportives, notamment ceux pouvant donner des équivalences et/ou dispenses
7. Curriculum Vitae
8. Photocopie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou JAPD (pour les moins de 25 ans)
9. Photocopie de l'Attestation de recensement
10. Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) (pour les plus de 18 ans) vous pouvez le télécharger sur le site: <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>
11. Copie recto-verso de la carte pro en cours de validité, du diplôme et de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 3 mois du tuteur.

## AIDE AU FINANCEMENT DEJEPS «Sports Équestres»

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

**Les droits ne sont pas systématiques.**

Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches et de prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la mission locale de votre région en amont des épreuves de sélection.

**Les aides possibles varient selon votre statut :**

• **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, nous vous conseillons de vous inscrire à France Travail et de demander à rencontrer un Conseiller.

*Les demandeurs d'emploi peuvent :*

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation personnelle
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par France Travail (**AFC, AIF, ...**)
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque région propose un dispositif différent)**
- Conclure un contrat de travail avec une entreprise en alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Bénéficier du dispositif Sésame\*

• **Salariés :**

Vous devez informer votre employeur de votre projet de formation

*Les salariés peuvent :*

- Suivre une formation financée par l'employeur dans le cadre de l'accompagnement à l'effort de formation
- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier du dispositif Sésame\*
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par les différents OPCO (Transition Pro dans le cas d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, OCAPIAT pour abonder un CPF, ...)

• **Chef d'entreprise du secteur agricole**

*Les chefs d'entreprise du secteur agricole peuvent :*

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle **ET/OU**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fond d'assurance formation VIVEA (crédit 3000€/an, crédit d'impôt, aide au remplacement)

• **Chef d'entreprise d'autres secteurs ou travailleur indépendant**

*Les chefs d'entreprise des autres secteurs peuvent :*

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle **ET/OU**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fond d'assurance formation

• **Personne en situation de handicap :**

*La personne en situation de handicap peut :*

- Prendre contact avec nos référents handicap et l'AGEFIPH
- Mobiliser son CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par CAP emploi
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les OPCO**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque programme varie d'une région à une autre)**
- Bénéficier du dispositif Sésame

**Dispositifs exceptionnels: quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet.**

*\*pour des jeunes de 16 à 35 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur.*

*Organisation des tests de sélection pour le  
DEJEPS spécialité "Perfectionnement Sportif"  
mention "Sports Equestres"  
Option "CSO, Dressage, Hunter"*

En fonction des documents fournis dans votre dossier d'inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation) \*, vous allez être convoqué(e) pour participer :

- aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection),
- aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

## PHASE 1

### TESTS D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au diplôme.

Le (la) candidat(e) doit :

- **Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :**
  - « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « Attestation de Formation aux Premiers secours » (AFPS),
  - « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité,
  - « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité,
  - « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité,
  - « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité.
  - Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
  - Les marins-pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV ou BE SELOG), assorti de la mise à jour de la formation le cas échéant.
- **Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « Sports Equestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.**

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

## Être capable de satisfaire les tests techniques suivants :

Les contenus des TEP s'organisent en 3 parties :

### 1. Test technique A1 – dressage

- Présentation de la reprise de dressage « Amateur 3 Grand Prix ».

### 2. Test technique A2 – CSO

- Réalisation d'un parcours de CSO Amateur 2 aux normes techniques en vigueur (1 m 05 à 1 m 10).

### 3. Test pédagogique

- Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de trois cavaliers de niveau galop 5 minimum – Durée 20 minutes.
- Entretien d'une durée de 10 minutes maximum.
- Discipline support du test :
  - CCE
  - CSO
  - Dressage
  - Hunter
  - Horse ball

Les dispenses peuvent porter sur tout ou partie des tests préalables à l'entrée en formation, des tests préalables à la mise en situation professionnelle ou de tout ou partie d'une modalité certificative d'une unité capitalisable (UC)

## PHASE 2

## TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfait aux tests des exigences préalables sont convoqués pour participer au test de sélection de l'organisme de formation.

Ce test se compose d'un entretien de motivation afin de permettre au candidat de se présenter ainsi que de présenter son projet. Les évaluateurs pourront ainsi mesurer sa capacité de compréhension, d'expression et l'adéquation entre son projet et la formation.

L'ensemble de la satisfaction à tous les attendus permettra d'établir une liste par rang d'ordre des candidats susceptibles d'entrer en formation.

Modalités de sélection de l'effectif de stagiaires retenus par l'organisme : 20 apprenants maximum par session de formation. Les critères que nous retenons pour la sélection des candidats, au cas où nous aurions trop de candidatures sont :

- les possibilités de financement de la formation,
- les conditions d'alternance.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au **03.80.74.08.88** ou à l'adresse mail suivante : [inscription@formapi.fr](mailto:inscription@formapi.fr)

## DISPENSES & ÉQUIVALENCES

**DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif »  
mention « Sport Equestres »**

# DISPENSES DES TEP

**Je suis dispensé PARTIELLEMENT des TEP si**

- je suis titulaire d'un des résultats ou d'un des diplômes - titres - qualifications suivants :

Résultats sportifs <i>(sur attestation du directeur technique national de l'équitation)</i>	Dispense TEP	
	Technique	Pédagogique
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X	
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage	X	
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles,	X	
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur Elite Grand Prix » ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM1 minimum ou équivalentes	X	
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM Elite minimum ou équivalentes	X	
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance AM 1 minimum ou équivalentes	X	
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X	
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X	
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X	
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1re moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM Elite minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1re moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité	X	

Résultats sportifs <i>(sur attestation du directeur technique national de l'équitation)</i>	Dispense TEP	
	Technique	Pédagogique
Western : 5 participations en épreuves Western AM 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	
Western : 5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 2 individuel minimum ou équivalentes	X	
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X	
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X	
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve internationale.	X	
Pony Games : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X	
Pony Games : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X	

Diplômes - Titres - Qualifications	Dispense TEP	
	Technique	Pédagogique
TFP AAE délivré par la FFE		X
TFP AE délivré par la FFE		X
Degré 3 par la FFE	X	
Degré 4 par la FFE	X	
Brevet fédéral d'encadrement initiation Poney Cheval délivré par la FFE		X
Brevet fédéral de moniteur initiateur toutes mentions délivré par la FFE		X
CQP ASA		X
CQP ORE		X
CQP EAE		X
Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport		X

### Je suis dispensé **TOTALEMENT** des TEP si

- je suis titulaire d'un des diplômes suivants :

- DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « dressage »
- DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « concours de saut d'obstacles »
- DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « concours complet »

**OU**

- Diplôme d'Etat ou Titre à Finalité Professionnelle de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du Code du sport
- Certificat de Qualification Professionnelle EAE

**ET**

- d'un des résultats sportifs suivants :

Résultats sportifs <i>(sur attestation du directeur technique national de l'équitation)</i>	Dispense TEP	
	Technique	Pédagogique
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X	X
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage	X	X
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » ou en « Pro 3 » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes	X	X
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM1 minimum ou équivalentes	X	X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance AM 1 minimum ou équivalentes	X	X
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X	X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X	X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X	X
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM Elite minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1re moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité	X	X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité	X	X
Western : 5 participations en épreuves Western AM 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X
Western : 5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 2 individuel minimum ou équivalentes	X	X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X	X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X	X
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve internationale.	X	X
Pony Games : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X	X
Pony Games : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X	X

# DISPENSES DES EPMSP

## Je suis dispensé des EPMSP si

- je suis titulaire d'un des diplômes - titres - qualifications suivants :
  - Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du Code du sport
  - TFP AAE
  - TFP AE
  - Brevet fédéral d'encadrement initiation Poney Cheval
  - Brevet fédéral de moniteur initiateur toutes mentions
  - CQP ASA
  - CQP ORE
  - CQP EAE

OU

- je suis titulaire des EPMSP des diplômes suivants :
  - DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « dressage »
  - DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « concours de saut d'obstacles »
  - DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « concours complet »

OU

- je suis titulaire d'un :
  - Titre à Finalité Professionnelle de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du Code du sport
  - d'un Certificat de Qualification Professionnelle EAE

ET

- d'un des résultats sportifs suivants :

Résultats sportifs <i>(sur attestation du directeur technique national de l'équitation)</i>	EPMSP
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage	X
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » ou en « Pro 3 » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes	X
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM1 minimum ou équivalentes	X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance AM 1 minimum ou équivalentes	X
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X

TREC : Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM Elite minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1re moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité	X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité	X
Western : 5 participations en épreuves Western AM 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X
Western : 5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 2 individuel minimum ou équivalentes	X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve internationale.	X
Pony Games : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X
Pony Games : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X

## EQUIVALENCES D'UC

*Je peux être allégé dans le cadre de ma formation si*

- je suis titulaire d'une des certifications suivantes :

Certifications	UC1	UC2	UC3		UC4
			CS Initiation	CS Optimisation	
Une ou plusieurs unités capitalisables (UC) du DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « dressage » ou « CSO » ou « CCE »	<b>Obtient de droit la ou les UC correspondantes</b>				
Degré 4 délivré par la FFE					X
Brevet fédéral d'entraîneur niveau 2 dans l'une des disciplines suivantes : dressage, CSO, CCE, para dressage, attelage, reining, voltige, endurance, équitation de travail, TREC, TAC, horse ball, pony games	X			X	
Brevet fédéral d'encadrement initiation Poney Cheval			X		
Brevet fédéral de moniteur initiateur toutes mentions			X		
CQP EAE			X		
Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du Code du sport			X		

- je suis titulaire d'un des résultats sportifs suivants :

Résultats sportifs <i>(sur attestation du directeur technique national de l'équitation)</i>	UC1	UC2	UC3		UC4
			CS Initiation	CS Optimisation	
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation					X
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage					X
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur Elite Grand Prix » ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles					X
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM Elite minimum ou équivalentes					X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes					X
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes					X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes					X
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM Elite minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1re moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160					X
Western : 5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68					X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes					X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.					X
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve internationale.					X
Pony Games : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe					X

- je suis titulaire d'un :

- Diplôme d'Etat ou Titre à Finalité Professionnelle de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du Code du sport
- Certificat de Qualification Professionnelle EAE

ET

- d'un des résultats sportifs suivants :

Certification	UC1	UC2	UC3		UC4
			CS Initiation	CS Optimisation	
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation			X		X
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage			X		
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage			X		X
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles			X		
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » ou en « Pro 3 » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles			X		X
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes			X		
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM1 minimum ou équivalentes			X		X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM2 Grand Prix minimum ou équivalentes			X		
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes			X		X
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance AM 1 minimum ou équivalentes			X		
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes			X		X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes			X		
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes			X		X
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160			X		
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM Elite minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1re moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160			X		X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité			X		
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité			X		X
Western : 5 participations en épreuves Western AM 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68			X		
Western : 5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68			X		X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 2 individuel minimum ou équivalentes			X		
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes			X		X

<b>Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester :</b> - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.			X		
<b>Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester :</b> - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.			X		X
<b>Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves</b>			X		
<b>Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve internationale.</b>			X		X
<b>Pony Games : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes</b>			X		
<b>Pony Games : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe</b>			X		X

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF  
MENTION SPORTS EQUESTRES

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation. Le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**.

Pour mémoire, l'entraîneur coordinateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention « perfectionnement sportif » dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle conduit, par délégation le projet de la structure.

### Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 21 septembre 2018 portant création de la mention « sports équestres » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

### Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

**Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :**

- L'attestation de formation aux premiers secours (PSC1 ou titre équivalent)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois à l'entrée en formation
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret (tests physiques) :
  - ➔ Test technique de niveau « Amateur 1 Grand Prix » ou équivalent,
  - ➔ Test pédagogique consistant en la mise en place d'une séance de perfectionnement dans la discipline du concours de sauts d'obstacles d'une durée de trente minutes pour trois cavaliers niveau galop 7 minimum, suivi d'un entretien d'une durée de vingt minutes.

**Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** sont les suivantes :**

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des sports équestres ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de mettre en œuvre le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables lors de la mise en œuvre d'une séance collective d'initiation de niveau galop 1 à 4 dans les sports équestres d'une durée de vingt minutes maximum, suivie d'un entretien d'une durée de dix minutes maximums.

### Buts de la formation

- Intégrer le/la stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**, le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

### Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

« Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation ;

Ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :

- Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
  - o De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
  - o D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
- Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **70 heures** (soit **10 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi. »

### Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** sera soumise à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

## Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

### UC 1 EC DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

- 1.1 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
  - 1.1.1 EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative
  - 1.1.2 EC de participer à des diagnostics sur un territoire
  - 1.1.3 EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales
  - 1.1.4 EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
  - 1.1.5 EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux
- 1.2 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action
  - 1.2.1 EC d'impliquer les bénévoles dans la conception
  - 1.2.2 EC de définir les objectifs d'un projet d'action
  - 1.2.3 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics
  - 1.2.4 EC d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives
  - 1.2.5 EC de concevoir des démarches d'évaluation
- 1.3 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action
  - 1.3.1 EC de composer une équipe d'intervenants
  - 1.3.2 EC d'élaborer un budget prévisionnel
  - 1.3.3 EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action
  - 1.3.4 EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

### UC 2 EC DE COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

- 2.1 EC d'animer une équipe de travail
  - 2.1.1 EC de participer au recrutement de l'équipe
  - 2.1.2 EC d'animer les réunions au sein de l'organisation
  - 2.1.3 EC de mettre en œuvre les procédures de travail
  - 2.1.4 EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation
  - 2.1.5 EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation
  - 2.1.6 EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe
- 2.2 EC de promouvoir les actions programmées
  - 2.2.1 EC de représenter l'organisation
  - 2.2.2 EC de concevoir une démarche de communication
  - 2.2.3 EC de participer aux actions des réseaux partenaires
- 2.3 EC de gérer la logistique des programmes d'action
  - 2.3.1 EC de contrôler le budget des actions programmées
  - 2.3.2 EC de gérer les partenariats financiers
  - 2.3.3 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels
  - 2.3.4 EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers
  - 2.3.5 EC d'anticiper les besoins en termes logistiques
  - 2.3.6 EC d'organiser la maintenance technique
- 2.4 EC d'animer la démarche qualité
  - 2.4.1 EC de veiller au respect des procédures de travail
  - 2.4.2 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité
  - 2.4.3 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées

### UC 3 EC DE CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DANS UNE DISCIPLINE

- 3.1 EC de conduire une démarche d'enseignement
- 3.1.1 EC de définir une progression pédagogique dans une discipline
- 3.1.2 EC de conduire un enseignement dans une discipline
- 3.1.3 EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public
- 3.1.4 EC d'évaluer un cycle d'enseignement
- 3.2 EC de conduire une démarche d'entraînement
- 3.2.1 EC de définir le plan d'entraînement
- 3.2.2 EC de conduire l'entraînement dans une discipline
- 3.2.3 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition
- 3.2.4 EC d'évaluer le cycle d'entraînement
- 3.3 EC de conduire des actions de formation
- 3.3.1 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques
- 3.3.2 EC de préparer les supports de ses interventions
- 3.3.3 EC de mettre en œuvre une situation formative
- 3.3.4 EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires
- 3.3.5 EC d'évaluer des actions de formation

### UC 4 EC D'ENCADRER LA DISCIPLINE SPORTIVE SPORTS EQUESTRES

- 4.1 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- 4.1.1 EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline
- 4.1.2 EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique
- 4.1.3 EC d'explicitier les différents éléments de la démonstration technique
- 4.2 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- 4.2.1 EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant
- 4.2.2 EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- 4.2.3 EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- 4.3 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
- 4.3.1 EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique
- 4.3.2 EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique
- 4.3.3 EC d'assurer la sécurité passive des équipements
- 4.3.4 EC de prévenir les comportements à risque

## Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
<b>EPREUVE 1</b>	Épreuve orale de 60 minutes assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier de 20 pages maximum Dépôt du dossier: 1 mois avant l'exposé Exposé: 20 minutes max Entretien: 40 minutes	<i>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</i>	UC 1 UC 2
<b>EPREUVE 2</b>	Modalité A: Conduite d'une séance d'apprentissage dans la discipline choisie d'une durée de 30 minutes maximum pour au moins 4 personnes de niveau galop 4 maximum. Le thème, le niveau et le public sont précisés par les évaluateurs. 1h de préparation, d'aménagement de l'aire d'évolution et de la prise en charge des cavaliers. Entretien de 15 minutes maximum portant sur l'analyse et l'évaluation de la séance. OU Modalité B: Conduite d'une séance d'optimisation Observation d'un couple de niveau amateur ou équivalent dans la discipline pendant 10 Minutes. Présentation au pratiquant du diagnostic de la prestation et dans les objectifs de la séance. Conduite de la séance.		UC 3
<b>EPREUVE 3</b>	Réalisation d'une démonstration technique commentée dans la discipline choisie. Présentation des difficultés techniques qu'il souhaite exposer 5 minutes. Le candidat présente les difficultés techniques validées de niveau amateur 2 ou équivalent 10 minutes. Proposition d'une analyse et d'objectifs pour une séance de travail 5 minutes. Conduite d'une séance commentée de travail du cheval 20 minutes. Entretien de 15 minutes portant sur l'analyse et l'évaluation de la capacité du candidat à gérer la sécurité dans la discipline.		UC 4